Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260303-26_03_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Morgane CHAPDELAINE, Adélaïde COTTAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean-Pierre FRANGEUL, Émile JAN, Jean-Yves GLEMAU, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Jean-Charles LE QUELLEC, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL DAVID, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ, Lucie PERRINEL, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

Ont donné procuration :
/

Étaient absents :
Jord LEVESQUE
Grégory PACAUD

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 0
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026

DELIBERATION 2026 – 03 – 20
PROJET PRIVE D'UN LOTISSEMENT D'HABITATION A LA CONNELAIS : VALIDATION DU PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

Annexe : esquisses du projet d'aménagement

Rapport de Jean-Luc LEVESQUE, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux,

Les propriétaires de plusieurs parcelles situées en amont du périmètre du futur lotissement communal La Connelais ont pour projet l'aménagement d'un lotissement d'habitation qu'ils ont présenté à Jean-Luc LEVESQUE.

Le règlement du PLU, prévoit que dans les zones 1AU (zones à urbaniser suffisamment équipées), les opérations devront s'inscrire dans un plan d'aménagement d'ensemble de la zone concernée qui sera préalablement validé par le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260303-26_03_20-DE

Ce projet prévoit la construction de 60 maisons individuelles sur une surface d'environ 19 000 m² soit une densité de 30 logements à l'hectare en conformité avec le SCOT, sachant que la partie EST est humide.

Dès approbation de ce plan d'ensemble par le conseil municipal, Monsieur TIMOUY Jean, un des propriétaires va probablement demander le détachement de certains lots (10 lots) sur environ 3600m², côté Rue de la Connelais, de manière à pouvoir rapidement les lotir. Ils feront l'objet de permis individuels.

Par la suite, pour aménager l'ensemble, les propriétaires devront déposer un permis d'aménager. À cette occasion, la commune passera avec les propriétaires une convention de rétrocession de voiries et de réseaux en fin d'opération, comme il est d'usage dans ce genre de projets.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord à ce projet d'aménagement de lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement du lotissement de la Connelais lotissement ci-annexé,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

MAIRIE DE PIPRIAC (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER

MAIRIE DE PIPRIAC (Ille-et-Vilaine)